CHARTE D'ACCÈS INTERNET Postes fixes | Tablettes | Wifi

Médiathèque Désiré Klein - Ville d'Auneau-Bleury-St-Symphorien

La médiathèque met à disposition du public des postes fixes de consultation Internet, des tablettes sur place, ainsi qu'un accès Wi-Fi. La charte définit les conditions d'utilisation de ce service en s'appuyant sur la législation en vigueur afin d'informer, de sensibiliser et de responsabiliser l'usager. Cette charte établit les relations entre la médiathèque et l'usager en précisant les droits et les devoirs de chacun. Elle complète le règlement intérieur affiché dans l'établissement, ainsi que la charte d'utilisation des liseuses électroniques.

1 CONDITIONS D'UTILISATION

L'accès Internet est libre et gratuit, que l'usager soit inscrit ou non à la médiathèque.

L'accès Internet est autorisé pour les mineurs à partir de 11 ans. A condition que le représentant légal ait signé une autorisation en se déplaçant à la médiathèque. La consultation s'exerce alors sous la responsabilité du représentant légal.

Postes fixes

Avant toute connexion à Internet, l'usager doit s'identifier directement sur l'écran.

La consultation des postes se fait par tranche horaire d'1 heure renouvelable, sous réserve de leur disponibilité, et ceci sans réservation.

L'usager peut utiliser une clé USB, qui est automatiquement testée par l'antivirus installé.

L'impression est gratuite dans une limite de 5 feuilles par utilisateur et par jour.

Chaque poste est prévu pour 1 personne, avec une tolérance de 2 personnes maximum.

L'usager doit fermer sa session en quittant le poste.

La consultation des messageries personnelles, réseaux sociaux, commerces en ligne sécurisés, forums, chats et jeux, à l'exception des jeux d'argent, est autorisée.

Le téléchargement des données soumises au respect de la propriété intellectuelle est interdit.

WI-FI

L'accès à ce service est soumis à inscription préalable à l'accueil. Muni de son mot de passe, l'usager bénéficie d'un accès gratuit à Internet aux heures d'ouverture de la médiathèque.

L'usager s'engage à faire un usage strictement personnel de son mot de passe.

L'usager doit être autonome dans la gestion de son équipement personnel: configuration de la connexion, protection et sécurité du matériel. Il est seul responsable de son propre matériel.



L'utilisation du Wi-Fi se fait dans le respect des autres publics : matériel utilisé en mode silencieux, port d'un casque audio ou d'écouteurs obligatoire, interdiction de la fonction vocale.

TABLETTES

La médiathèque met à disposition du public des tablettes en consultation sur place.

Les tablettes ne sont pas empruntables.

L'utilisateur doit utiliser son mot de passe d'accès Wi-Fi.

2 RESPONSABILITES

Responsabilités de l'usager

L'usager est responsable de l'affichage sur écran des documents qu'il choisit de consulter.

La confidentialité des informations et leur fiabilité sur Internet n'étant pas assurées, la navigation s'effectue sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.

Il appartient à l'usager de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données. Il est fortement recommandé de ne jamais diffuser d'informations personnelles (photos, coordonnées) sur les réseaux sociaux sans en contrôler l'accès.

L'usager s'engage à ne pas diffamer, menacer, harceler, ni violer les droits d'autrui par le biais des réseaux sociaux.

L'usager s'engage à respecter le droit des auteurs des œuvres consultées sur Internet, c'est-à-dire à ne pas les reproduire sans leur accord et sans la mention de leur nom.

L'usager doit veiller au respect du matériel et signaler au personnel de la bibliothèque tout dysfonctionnement du matériel informatique.

L'usager est responsable de sa boîte aux lettres. La consultation et la suppression de messages relèvent de sa responsabilité.

Responsabilités de la Médiathèque Désiré Klein

La médiathèque met en œuvre des contrôles par logiciels de filtrage.

La médiathèque ne pourra être tenue responsable du contenu des sites et des services consultés, de la nature des données interrogées, transférées ou mises en ligne par les usagers et d'une manière générale de toute information consultée par l'usager.

La médiathèque ne pourra être tenue responsable de la nature du réseau Internet, de ses performances techniques, des temps de connexion et de réponse, pour consulter, interroger ou transférer des informations. Elle ne pourra être tenue responsable des éventuelles déconnexions en cours d'utilisation.

La médiathèque ne pourra être tenue responsable des propos de l'usager sur les messageries et les forums.

La médiathèque ne pourra être tenue responsable en cas d'interruption des services d'accès par le serveur occasionnant la perte de données ou tout autre préjudice.

La charte est susceptible d'évoluer. La médiathèque s'engage à publier les modifications et à en informer les utilisateurs.



Le personnel peut faire cesser la consultation et interdire l'accès à Internet à tout usager ne respectant pas les règles de cette charte.

WI-FI

La médiathèque ne pourra être tenue responsable du matériel appartenant à l'usager.

3 CADRE JURIDIQUE GÉNÉRAL

L'utilisation d'un système informatique est soumise au respect d'un certain nombre de textes de lois. Leur non-respect est passible de sanctions pénales.

- <u>La protection des mineurs</u>: la médiathèque étant ouverte à tous, il est interdit de consulter des sites à caractère violent, pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine, susceptibles d'être vus ou perçus par un mineur. La consultation de sites de ce type mettant en scène des mineurs est également sanctionnée pénalement (Articles 227-23 et 227-24 du Code pénal).
- <u>La conservation des données</u>: Conformément au décret 2011-219 du 25 février 2011 relatif à la « conservation et à la communication des données permettant d'identifier toute personne ayant contribué à la création d'un contenu mis en ligne », l'accès Internet doit être nominatif. La Ville d'Auneau-Bleury-St Symphorien, comme tous les autres fournisseurs d'accès, est tenue de conserver pendant 1 an les informations permettant d'identifier l'utilisateur, la date, l'horaire et la durée de chaque connexion.
- <u>La fraude informatique</u>: Conformément à la loi du 5 janvier 1988, « Le fait d'accéder ou de se maintenir frauduleusement dans tout ou partie du système... le fait d'entraver ou de fausser le fonctionnement d'un système... le fait d'introduire, de supprimer ou de modifier frauduleusement les données qu'il contient » sont considérés comme des délits. « La tentative des délits est punie des mêmes peines. » (Articles 323-1 à 7 du Code pénal).
- <u>Le droit des auteurs</u>: Le code de la propriété intellectuelle sanctionne l'utilisation d'Internet à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin sans l'autorisation des titulaires des droits (Article 336-3 du CPI).

